

CONSEIL MUNICIPAL N° 37 SEANCE DU 03 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle polyvalente Michel Galabru, sous la présidence de : Martine DUBAYLE-CALBANO, Maire.

Présents : Martine DUBAYLE-CALBANO, Jean-Pierre PERROCHAUD, Véronique ADELL, Florence CARDELL, Karine PERRIER, Christine MATEO, Thierry SARRAN.

Absent(s) excusé(s) : Mélanie DESFERTILLES a donné procuration à Christine MATEO
Pierre PONTFORT a donné procuration à Florence CARDELL,
Steve GALVAING, Basile CASSEFIERES, Marie RICHET, Sophie NAVA, Lionel PIRSOU

Secrétaire de séance : Karine PERRIER

ORDRE DU JOUR

- 1- Demande de subvention au titre de la DETR 2018 : Pôle médical
- 2- Autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour une vente au déballage avec essai d'un mois
- 3- Choix des entreprises pour les lots 6 et 9 suite à la procédure adaptée mise en œuvre pour la construction du pôle médical
- 4- Convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale n°110 à Saturargues
- 5- Aménagement de la forêt communale par l'ONF.

Approbation de l'ordre du jour : à l'unanimité (9 voix)

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent : à l'unanimité (9 voix)

INFORMATION(S) ET QUESTION(S) DIVERSE(S) -

~~~~~

### **POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POLE MEDICAL**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2017, une demande de subvention pour la construction du pôle médical a été faite auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2018 et du Département de l'Hérault. Cette demande de subvention a été réalisée à partir d'une estimation sommaire des dépenses par le maître d'œuvre. A ce jour l'ensemble des lots de ce marché a été attribué et nous disposons d'une connaissance précise du montant des travaux. Compte-tenu de ce qui précède, Madame le Maire propose d'ajuster les demandes de subvention selon le plan de financement suivant :

|                                               |                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses en H.T : honoraires maître d'œuvre : | 43 125 euros          |
| Démolition construction existante :           | 37 760 euros          |
| Lot n° 1 à 9 :                                | 541 695,41 euros      |
| Divers (frais d'études, honoraires divers,)   | 15 000 euros          |
| Total :                                       | 637 580,41 euros H.T. |
| Recettes : DSIL 2018 : 20 %                   | 127 516,08 euros      |
| Département de l'Hérault 40 %                 | 255 032,16 euros      |
| Autofinancement :                             | 255 032,17 euros      |

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ Approuve le plan de financement présenté,

Décide de solliciter :

- une subvention de 40% auprès du Conseil Départemental de l'Hérault d'un montant de 255 032,16 euros
- une subvention de 20 % auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation au Soutien de l'Investissement Public Local d'un montant de 127 516,08 euros.

⇒ donne tout pouvoir à Madame le Maire pour faire les demandes de subvention susvisées.

**POINT 2 : AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE VENTE AU DEBALLAGE AVEC ESSAI D'UN MOIS**

Considérant la demande de Madame Eliza FESQUET en date du 12 avril 2018, sollicitant l'autorisation d'une occupation du domaine public sur l'esplanade de l'Europe pour installer son stand alimentaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour autoriser cette installation le mercredi matin. Si l'essai d'un mois est concluant, une convention sera signée pour officialiser cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à accorder l'occupation sur le domaine public d'un stand alimentaire par Madame Eliza Fesquet.

**POINT 3 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES LOTS 6 ET 9 SUITE A LA PROCEDURE ADAPTEE MISE EN ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE MEDICAL**

Madame le Maire propose dans le cadre de la construction du pôle médical de retenir les entreprises suivantes pour les lots 6 et 9 qui ne sont pas pourvus :

Lot n° 6 : menuiseries intérieures : ALVAREZ pour 29 320 euros H.T.

Lot n° 9 : plomberie sanitaire : SALTEL pour 20 918, 30 euros H.T.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les propositions susvisées et autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir.
- Dit que les recettes et dépenses liées à ces marchés sont inscrites au Budget Primitif 2018.

**POINT 4 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°110 A SATURARGUES**

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer avec le Département de l'Hérault :

- une convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale n°110 à Saturargues
- une convention d'entretien des dépendances routières RD110 route de Vérargues entre les PR03+470 et 03+720 sur la commune de Saturargues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ces 2 conventions.

**POINT 5 : AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE PAR L'ONF**

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Madame le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

**INFORMATION(S) ET QUESTION(S) DIVERSE(S)**

La séance est levée à 19H 22.

Le Maire, Martine DUBAYLE-CALBANO,

